

Eligibility for Legal Aid

WHEREAS the Canadian Bar Association is committed to legal aid as a public service essential for true access to justice and has advocated national standards to achieve a fair and equitable level of access to justice and legal aid services across Canada;

WHEREAS the Canadian Bar Association has lobbied federal, provincial and territorial governments for several years to improve access to justice through increased legal aid funding;

WHEREAS the lack of national standards or control particularly over the delivery of civil legal aid has been highlighted by the virtual elimination of civil legal aid in some regions, dramatically decreasing access to justice;

WHEREAS, even in regions where an adequate range of services are covered by legal aid, financial eligibility levels are generally set so that only those on social assistance can qualify;

WHEREAS social assistance levels are significantly below Statistics Canada's low

Admissibilité à l'aide juridique

ATTENDU QUE l'Association du Barreau canadien s'est engagée à défendre la cause de l'aide juridique en tant que service public essentiel pour un accès véritable à la justice et a préconisé l'adoption de normes nationales afin d'atteindre un niveau juste et équitable d'accès à la justice et de services d'aide juridique à l'échelle du Canada;

ATTENDU QUE l'Association du Barreau canadien a exercé, à l'échelon fédéral, provincial et territorial, des pressions continues au cours des dernières années dans le but d'améliorer l'accès à la justice par le biais d'un financement accru de l'aide juridique;

ATTENDU QUE l'absence de normes nationales ou de contrôle exercé au plan national sur la prestation des services d'aide juridique en matière civile a entraîné la quasi suppression de l'aide juridique dans certaines régions, diminuant ainsi gravement l'accessibilité à la justice;

ATTENDU QUE, même dans les régions où un éventail suffisant de services est couvert par l'aide juridique, les seuils d'admissibilité financière sont généralement tels que seules les personnes vivant de l'assistance sociale peuvent s'en prévaloir;

ATTENDU QUE les seuils de l'assistance sociale sont largement inférieurs aux seuils de

Resolution 05-01-M

income cut-offs;

WHEREAS the working poor have inadequate access to justice without publicly funded legal assistance;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge the federal, provincial and territorial governments to work together to establish criteria for assessing financial eligibility for legal aid that ensures access to justice for critical matters affecting all low income Canadians, including the working poor.

Moved by the Legal Aid Liaison Committee

Résolution 05-01-M

faible revenu tels que recensés par Statistiques Canada;

ATTENDU QUE les travailleur(euse)s à revenu faible ne bénéficient pas d'un véritable accès à la justice en l'absence d'une assistance juridique financée par l'État;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte les gouvernements fédéral, provincial et territorial à œuvrer de concert pour établir les critères permettant d'évaluer l'admissibilité financière à l'aide juridique lors de situations délicates affectant tous les Canadiens et Canadiennes, y compris les travailleur(euse)s à faible revenu.

Proposée par le Comité de liaison de l'aide juridique